



**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA REGION SAINT-JEANNAISE**

# **RAPPORT ANNUEL SUR L'ELIMINATION DES DECHETS**

***EXERCICE 2005***

## I - LA COLLECTE DES DECHETS

### Collecte des ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères au plus près du domicile est assurée une fois par semaine (deux fois pour le centre ville de Saint-Jean de Bournay), les lundis, mardis, mercredis et vendredis matins de 3h à 12h, en régie directe par la Communauté de Communes de la région Saint Jeannaise.

L'étendue du territoire à couvrir (17 communes) nécessite l'intervention de deux équipes (un chauffeur et deux rippers par équipe), et la collecte est organisée de façon à n'effectuer qu'une seule rotation jusqu'au Centre d'Enfouissement Technique (CET) de classe 2 situé à Penol.

La population DGCL concernée sur les 17 communes est de 16 284 habitants.

### Déchetterie

Une déchetterie est gérée en régie directe par la Communauté de Communes. Les horaires d'ouverture sont :

Jours de la semaine	ETE	HIVER
	Du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre	Du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars
Mardi au vendredi	10H00 – 12H00	10H00 – 12H00
	15H00 – 18H30	14H00 – 16H00
Samedi	9H00 – 12H00	9H00 – 12H00
	15H00 – 18H30	14H00 – 16H00
Sauf : dimanche, lundi et jours fériés		

L'accès à la déchetterie est réservé aux usagers domiciliés sur la communauté de communes.

Les déchets des particuliers sont reçus à titre gratuit sans limitation de volume. En ce qui concerne les déchets de professionnels (artisans, commerçants, entrepreneurs, agriculteurs...), seuls les déchets assimilables aux déchets ménagers non spéciaux seront admis à la déchetterie et soumis à tarification (sauf papiers et cartons).

Les particuliers peuvent y déposer les encombrants non-recyclables, les métaux, les papiers et cartons, le verre, les huiles minérales, les batteries usagées, les piles, les journaux et les emballages (plastique, métallique, ...), les déchets verts, gravats.

La population DGCL concernée sur les 14 communes est de 14723 habitants.

### **Points d'apport volontaire**

Des points d'apport volontaire sont en place dans toutes les communes de la Communauté de Communes et dans les communes associées (situation au 31-12-2004) :

- un à Chezeneuve, Crachier, Lieudieu, Royas, Sainte Anne sur Gervonde, Eclose et Tramole
- deux à Beauvoir de Marc, Culin, Meyssiez, Meyrieu les Etangs, Saint Agnin sur Bion, Savas Mepin et Villeneuve de Marc,
- trois à Artas,
- quatre à Châtonnay,
- Onze à Saint Jean de Bournay.

La population DGCL concernée sur les 17 communes est de 16 284 habitants.

## **II - LE TRAITEMENT DES DECHETS**

### **Les filières sélectives**

La gestion des déchets recyclables issus des points d'apport volontaire est coordonnée par le SICTOM des Pays de la Bièvre. La collecte est assurée par le biais de la société ONYX, et le tri par celui de la société SERNED (filiale de SERPOL).

La gestion des déchets issus de la déchèterie est coordonnée par le personnel de la Communauté de Communes. Les cartons, les métaux et les batteries usagées collectés à la déchèterie sont évacués par une société privée : Arc en ciel, basée à Izeaux, qui en assure le recyclage. Les huiles minérales sont prises en charge par la Société de Ramassage et de Régénération des Huiles Usagées (SRRHU) qui assure à la fois la collecte et le recyclage.

Les déchets verts collectés à la déchèterie sont évacués vers la plate-forme de compostage du SICTOM à Penol.

Par ailleurs, les particuliers qui le désirent, peuvent acquérir auprès du SICTOM des composteurs individuels à prix réduit. Le fournisseur est la société PWS, basée à Nurieux dans l'Ain.

L'objectif est de diminuer la quantité de déchets verts apportée par les particuliers à la déchèterie. 666 composteurs ont été acquis par des particuliers depuis le 12/12/2002 (dont 55 en 2005).

### **Les autres filières**

Les déchets collectés à domicile sont enfouis au CET de classe 2 situé à Penol sous la responsabilité de la société SERNED.

Les encombrants non-recyclables collectés à la déchèterie sont évacués par la société Arc en Ciel, vers le CET de classe 2 à Penol.

### III - LES INDICATEURS D'ACTIVITE

	2001	2002	2003	2004	2005
Tonnages enfouis Ordures ménagères Pour 17 communes	3884,76 tonnes	3892,64 tonnes	3449.00 tonnes	3576.54 tonnes	3 654.64 tonnes
Verre <sup>(1)</sup>	480.19 T	471,75 T	481.30 T	490.44 T	490.52 T
Emballages <sup>(2)</sup>	87,22 T	111,27 T	116.37 T	126.26 T	125.55 T
Journaux – revues <sup>(2)</sup>	218,9 T	304,51 T	287 T	320.29 T	327.53 T
Papiers - cartons	119,63 T	122,3 T	146.26 T	134.56 T	164.05 T
Métaux	295,19 T	316,07 T	287.68 T	223.16 T	242.44 T
Encombrants inertes non recyclables	905,87 T	838,22 T	882 T	998 T	1 084.66 T
Huiles minérales	11,79 T	10,26 T	9 T	8.270 T	8.5 T
Batteries usagées	5,05 T	9,7 T	11.70 T	7.45 T	10.39 T
Gravats	non mesurable	non mesurable	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable
Déchets verts	non mesurable	non mesurable	non mesurable	921.86 T	842.46 T
Piles	Non collecté	0,33 T	1.2 T	1.5 T	0.319 T

<sup>(1)</sup> verre provenant de la déchèterie et des points d'apport volontaire.

<sup>(2)</sup> déchets provenant des points d'apport volontaire.

#### Armoire DMS :

	2005
Huile friture	0.37
Néons	0.1
Peintures	1.49
Acides liquides	0.21
Radio	0.013
Solvant	0.16
Non identifié	0.018
Aérosols	0.007

#### IV - LE COÛT DU SERVICE

	2003	2004	2005
Collecte à domicile	291 018.19 €	298 438.59 €	309585.08 €
Traitement	187 400.69 €	185 833.53 €	197 177.29 €
Déchèterie	126 376.76 €	179 740.91 €	180 229.81 €
<b>Coût global du service</b>	<b>604 795.64 €</b>	<b>664 013.03 €</b>	<b>686 992.18 €</b>

La répartition des frais de gestion est établie en proportion du volume de dépense de chaque activité.

L'objectif de limiter le coût de la collecte à moins de 2-2,1 MF (304 898 – 320 143 €) par an est atteint.

En 2005, le service est équilibré financièrement. Toutefois ces résultats demeurent insuffisants pour financer les investissements à venir (remplacement des camions, amélioration de la déchèterie, collectes nouvelles, ...).

#### V - FINANCEMENT

Le financement du service est assuré par :

**la redevance annuelle ordures ménagères payée par tous les particuliers et assimilés**

Pour 2005, son produit s'est monté à **643 824.26 €**.

Tarifification des particuliers

	2001	2002	2003	2004	2005
<b>Résidence principale et secondaire</b>					
Une personne seule	60,70 €	63,48€	66.72	70.08	73.56
Deux personnes et plus	94,09 €	98,28€	103.44	108.60	114.00

➤ **la redevance ponctuelle déchets industriels payée par les entreprises venant faire des dépôts à la déchèterie,**

Pour 2005, son produit s'est monté à **3 554 €** .

Les apports des professionnels sont soumis à tarification selon les quantités :

Volumes d'apport	Prix
0,5 m3	8 euros
1 m3	16 euros
2 m3	32 euros
3 m3	48 euros
4 m3	64 euros
5 m3	80 euros
6 m3	96 euros

➤ **la facturation de prestation de services pour les 3 communes extérieures à la Communauté**

Pour 2005, son produit s'est monté à **45 798.37 €**

➤ **la reversion du prestataire déchèterie pour les déchets valorisables**

Pour 2005, son produit s'est monté à **8 839.81 €**

Le cumul des recettes est donc de **702 016.44 €** pour 2005.

## VI - OBSERVATIONS, PERSPECTIVES D'AVENIR

La priorité est de satisfaire le plus rapidement possible aux obligations de la loi du 13 juillet 2002, en maintenant les redevances à un niveau acceptable pour la population.

1) **Optimiser les recettes**

- Faire évoluer les tarifs professionnels ;
- Faire payer la totalité du service rendu

2) **Améliorer la gestion de la déchèterie et de la collecte**

- Depuis que la collecte des déchets verts et des gravats se fait en bennes, la déchèterie se trouve saturée. Plusieurs scénarii d'évolution sont possibles : agrandissement de la déchèterie actuelle, création d'une deuxième déchèterie, déchèterie mobile, ... ;
- Le tractopelle est devenu trop vétuste et ne répond plus aux normes de sécurité ; Son remplacement doit être envisagé.
- Une compostière se crée à Eyzin-Pinet. Il conviendrait d'étudier la possibilité d'y emmener nos déchets verts et que les particuliers puissent les acheminer directement, sur présentation de leur redevance O.M.

## ANNEXE : suivi statistique



